

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES DU 7 OCTOBRE 2024

Le Président remercie les propriétaires présents et résume ce qu'est l'AFP.

L'AFP est un regroupement de propriétaires de terrains sur un périmètre agro pastoral ou forestier dans le but d'assurer la mise en valeur et la gestion de ceux-ci dans le périmètre constitué.

La commune d'Auris est dotée d'une AFP Libre sur son alpage, mais elle n'est pas dotée de l'ensemble des mandats des propriétaires de son périmètre.

L'AFP Libre d'Auris souhaiterait donc sécuriser son existence et son action en entamant la réflexion d'une AFP Autorisée sur son périmètre initial (Alpage de l'Homme) ainsi qu'étudier la faisabilité d'étendre son périmètre sur les secteurs du bas d'Auris.

L'AFP d'Auris permettrait de fédérer les propriétaires d'un secteur agricole afin de limiter le nombre d'interlocuteurs et de faciliter sa valorisation et la mise en place de conventions pluriannuelles d'exploitation.

Le conseil municipal en date du 28 septembre 2022 par délibération approuve le projet de création d'une Association Pastorale Autorisée.

Un groupe de travail a été constitué, représenté par 7 propriétaires volontaires. De nombreuses réunions se sont déroulées et nous vous présentons aujourd'hui en assemblée générale l'avancement et les résultats de nos réflexions (voir statuts en pièce jointe)

La création d'une AFP Autorisée s'articule autour de 3 thèmes principaux, qui sont :

- Définition du périmètre,
- Statuts,
- Liste des propriétaires.

La Chambre d'Agriculture (M. BOSNEAGU) présente par un diaporama les documents concernant la mise en place d'une Association Foncière Pastorale en Isère :

Voir pièces jointes

Le Président

JC. HOSTACHE

Pour plus d'information concernant les associations foncières pastorales, vous pouvez consulter le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Isère : <https://isere.chambres-agriculture.fr/sinformer/territoire-et-transition/detail-territoire/agriculture-de-montagne-et-association-fonciere-pastorale-1>

Et pour découvrir les alpages en Isère, vous pouvez consulter le site internet de la Fédération des Alpages de l'Isère : <https://www.alpages38.org/>